

BULLETIN D'INFORMATION N° 24

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2010.

1) Mise en place des entretiens professionnels :

Aujourd'hui, l'évaluation des agents communaux se fait sur la base d'une notation de 0 à 20. Monsieur le Maire, s'appuyant sur la directive du Centre de Gestion, propose la mise en place d'un système d'entretiens professionnels qui, à partir de la fiche du poste occupé, permettra de mieux apprécier la valeur professionnelle du fonctionnaire. Après avoir entendu les explications et précisions apportées par Patrick Moura, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place expérimentale de cette nouvelle méthode qui sera appliquée à l'ensemble du personnel. Elle sera généralisée en 2012 dans l'ensemble du département.

2) ZAC de la Bastide :

Le volet économique de la Zone d'Aménagement Concerté dit de la Bastide, prévoit l'implantation de commerces et l'aménagement d'une place publique. Préalablement au projet de construction des locaux pour les commerces, il est nécessaire de lancer une étude de rentabilité qui devrait confirmer le bien fondé de ce projet et la nature des commerces qui devraient s'implanter sur cette zone. Le coût de cette étude est subventionnable à hauteur de 50 %. A la majorité moins une abstention, les élus autorisent M. le Maire à entreprendre les démarches dans ce sens.

3) Protection des berges de l'Ouzom :

L'ancienne décharge du Saligat et les installations de la station d'épuration sont menacées par les crues de l'Ouzom. Il est donc nécessaire de protéger la berge de la rive gauche sur une longueur de 58 mètres. Le coût total des travaux est estimé à 29.000 € subventionnables à hauteur de 50 % par le Conseil Général. L'entreprise retenue, la SOTRAVOS, doit procéder aux travaux qui vont se dérouler dans le lit de la rivière ; la mise hors d'eau devant intervenir avant le 15 novembre.

4) Virements de crédits :

Afin de financer le programme ci-dessus, le Conseil Municipal décide d'effectuer comme suit des virements de crédits : 5.000 € pris sur « matériel et mobilier mairie » ; 5.000 € pris sur « mobilier scolaire » ; 5.000 € pris sur « travaux divers écoles » et enfin, 15.000 € pris sur « dépenses imprévues » de la section fonctionnement. D'autre part, afin d'intégrer l'éclairage public de la ZAC dans le patrimoine communal, il convient d'effectuer des écritures d'ordre pour un montant de 30.467 € entre dépenses et recettes d'investissement.

5) Participation au raccordement à l'égout (PRE) :

Michel Aurignac rappelle que par délibération du 12 septembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé de porter à 3.000 € le montant de la PRE pour les constructions nouvelles. Or, suite à des recommandations de la DDTM, ce montant a du être détaillé : 2.000 € de PRE et 1.000 € de frais de branchement. Aujourd'hui, nécessité oblige, il convient de revenir à la première

version et donc d'appliquer uniformément une participation de 3.000 € à tout nouveau branchement au réseau d'assainissement.

6) Caution salle de l'Isarce :

Monsieur le Maire propose que la caution demandée aux particuliers pour la location de la salle de l'Isarce soit relevée de 500 à 1.000 €. Cette augmentation de la garantie est justifiée par la présence dans les locaux, d'un défibrillateur et par le coût qu'il représente. Il est rappelé que les actes d'incivisme qui seraient constatés après utilisation de la salle, pourront se traduire par la retenue de cette caution. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7) SDEPA, travaux de sécurisation :

Il s'avère que le poste P4 dit de Saubatte, connaît des problèmes de baisse de tension. A la solution qui consisterait à effectuer un renforcement de réseau, il a été jugé préférable et moins coûteux de procéder à une nouvelle répartition sur des postes voisins et moins saturés. Toutefois, par l'intermédiaire du SDEPA, il est décidé de procéder à la mise en sécurisation des lignes concernées ; autrement dit, de remplacer les 4 fils existant par du câble torsadé. Le coût de l'opération représente 71.203,49 € dont 5.467 € à la charge de la commune.

8) Tâches de la Bathorbe :

Concernant les terrains indivis de la Bathorbe qui ont été détériorés par la pratique de moto tout terrain, il est décidé à l'unanimité de ne pas mettre en recouvrement la part communale du loyer de ces parcelles.

Questions diverses :

- Le PAVE :

Il s'agit du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics dont l'élaboration a été décidée le 4 mars dernier. La première étape a consisté à recenser les voies et les bâtiments censés être accessibles par des personnes handicapées ou à mobilité réduite ; un premier diagnostic portant sur la voirie a été livré et permet de hiérarchiser les priorités. Ce mois de novembre va débiter le diagnostic concernant les Etablissements Recevant du Public. Le document final permettra à la commune d'intégrer dans ses projets de rénovation et/ou création, les remarques et préconisations qui lui seront faites.

- Portage des repas :

Ce service, mis en place par la CCVV, s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, mais aussi aux personnes invalides, handicapées ou en convalescence, sans limite d'âge. Il s'agit de repas livrés à domicile en « liaison froide » ; il est donc nécessaire de réchauffer les portions individuelles. Les bénéficiaires pourront choisir le nombre de repas souhaités par semaine de même que les jours de livraison. Les personnes qui suivent un régime simple (sans sel ou pour diabétiques) pourront en bénéficier. Le prix du repas devrait être fixé à 9 €, et faire l'objet d'une aide sociale pour les personnes les plus défavorisées. Renseignements à la mairie et inscriptions avant le 13 novembre 2010

- Containers ordures ménagères et tri sélectif :

A partir de janvier 2011, les foyers qui bénéficient de l'enlèvement des ordures ménagères au porte à porte, vont être équipés de deux containers : l'un pour les ordures ménagères, l'autre pour le tri sélectif. Le verre, traité à part, devra être déposé dans des bornes prévues à cet effet ou bien à la future déchetterie.

Quelques infos ...

Cérémonie du 11 novembre :

La commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale se déroulera le jeudi 11 novembre. La population, les associations, les enfants des écoles, sont chaleureusement invités à y participer. Rendez-vous à 10 h 45 pour la messe solennelle qui sera suivie de la cérémonie au Monument aux Morts. Cette année, un détachement d'officiers du 5^{ème} RHC de Pau participera à la remise de diplômes à trois Anciens Combattants de la guerre 1939-1945. Le vin d'honneur sera ensuite servi « Chez Fréchou ».

Fête de la St. Martin :

Les conscrits présentent le programme des fêtes patronales :

Vendredi 12 novembre, à partir de 22 h 00 bal avec le podium Studiilight.

Samedi 13 novembre en soirée, estanguet d'Asson Sports ; à partir de 22 h 00 bal avec le podium Studiilight.

Dimanche 14 novembre, messe solennelle suivie à 12 h 00 de l'apéritif à la salle Jean Labarrère ; à 16 h 00 démonstration de VTT trial ; jeux gonflables pour les petits, fête foraine.

Les conscrits remercient chaleureusement les Assonnais pour l'accueil réservé au cours des sérénades.

Soirée bretonne :

Le vendredi 26 novembre à partir de 20 h 30, le Comité de jumelage Asson/Ploumilliau invite ses adhérents et toute personne désireuse d'en savoir un peu plus sur le jumelage, à une soirée bretonne. Les membres du Conseil d'Administration qui se sont rendus à Ploumilliau au mois d'août, rendront compte de leur séjour, livreront leurs impressions et répondront à vos questions. Un diaporama mis en musique sera projeté, il sera également question des projets pour 2011 avec en point d'orgue la venue des Milliautais. Au cours de la soirée, nous dégusterons crêpes et cidre offerts par le Comité.

Téléthon :

Au plan national, le Téléthon se déroulera les 3 et 4 décembre. A Asson, il débutera le 26 novembre à 20 h 30 avec un concert en l'église St Martin. Dimanche 5 décembre, « journée familles » organisée par l'APE de l'école du Bourg et Asson Animation. Samedi 11 décembre soirée Téléthon avec Asson Sports. D'autres animations sont en cours de préparation. Anne Cassourra, présidente de « La vie qui gagne » est à votre disposition au 06.71.63.34.53 pour tout renseignement ou pour accueillir les bonnes volontés. Elle remercie les très nombreux participants au 1^{er} Run and Bike.

Marché de Noël :

L'association Asson Animation organise la 2^{ème} édition du Marché de Noël le samedi 11 décembre de 14 h à 20 h sur la place du clos St Martin. Le marché est ouvert aux associations, artisans, commerçants, artistes, dans la limite des places disponibles. Pour tout renseignement et conditions d'inscription, d'adresser à Michèle Larrousse avant le 26 novembre : tél.05.59.71.08.52 ou par courriel : michelelarrousse@orange.fr .

Services à la personne :

Bienvenue à Ludovic Chudy dans le monde des professionnels. Vous pouvez faire appel à lui pour des travaux de nettoyage de vitres (industriel ou particulier). Pour le joindre, Tél. 06.24.54.08.25. courriel : ludchud@hotmail.fr . Son adresse : 6 rue du Litor 64800 Asson.

Banque Alimentaire :

Comme chaque année, la Banque Alimentaire fait appel à votre générosité pour venir en aide aux personnes les plus défavorisées. Cette année encore, vous pourrez déposer vos dons le samedi 27 novembre de 9 h à 12 h devant la supérette au clos St Martin.

Sounejade de chibau :

Non ce n'est pas un rêve mais une activité bien réelle proposée par Michèle Navarro au 2, chemin de Crouseilles à Asson. Balades à poneys pour les enfants de 4 à 12 ans, animations à thèmes, stages découverte et initiation au TREC. Pension de chevaux. Pour tous renseignements sur les activités proposées et les conditions tarifaires, s'adresser à Michèle Navarro au 06.77.99.55.19.

Les Gais Montagnards :

L'association tiendra son Assemblée Générale le dimanche 28 novembre à partir de 15 h à la salle de l'Isarce. Après une rétrospective des camps et voyages de l'été 2010 et un goûter, il sera procédé à l'Assemblée Générale. Côté projets, reprenez déjà qu'un voyage adultes est programmé pour le mois de mai 2011 et qu'il mènera les participants dans un périple de 12 jours en Turquie. Pour les jeunes, deux camps (10/13 ans et 14/17 ans) sont programmés au mois de juillet en vallée de Luchon.